



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 17 janvier 2017

– 12^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi
présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e France Pedneault, directrice du Service du secrétariat général
 - MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
Claude Daviau, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions
d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service
des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle

Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
M. Gérald Provost, coordonnateur à l'Audit interne
Mme Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

Le commissaire Kenneth George est présent à compter du point 5. Il s'absente pendant une partie des discussions du point 5 d).

Le directeur général, M. Robert Gendron ainsi que la directrice générale adjointe, Mme Lucie Painchaud, sont présents à compter du point 5.

Déclaration de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon souhaite la bienvenue à la directrice du Service des technologies de l'information, Mme Lucie Perreault, qui a été nommée à ce poste à la séance du Conseil des commissaires du 21 décembre 2016. Elle la félicite pour sa nomination.

La présidente souligne que Mme Lucie Painchaud et M. Robert Gendron participent à une rencontre avec des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) visant à dresser un état de situation du centre administratif à la suite du dégât d'eau survenu le 7 janvier dernier et du rapport produit par la Direction de santé publique (DSP) qui portait sur l'analyse du questionnaire-santé administré aux employés du centre administratif et de l'annexe au printemps dernier.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

a) Dégât d'eau au centre administratif le 7 janvier 2017

– ajouter l'article suivant :

A-34-2688 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Dégât d'eau au centre administratif le 7 janvier 2017
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
 - e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- * 7- DG-02-342 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à des postes de direction adjointe aux écoles Montcalm et Sainte-Odile – année 2016-2017
- 8- DG-06-212-A Direction générale – partenariat YMCA-CSDM – contrat de gré à gré – Alternative suspension (volet 1)
- 9- DG-06-213-A Direction générale – partenariat Fusion Jeunesse-CSDM – contrat de services de gré à gré pour l'année scolaire 2016-2017
- 10- A-11-76 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017

- 11- A-29-1793 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d’une retraite progressive
- 12- A-31-3140-A Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement du système d’alarme-incendie – appel d’offres 25-2396P – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3162 Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de plâtrage – entente 27-532D – attribution d’un contrat de gré à gré à *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*
- 14- A-33-1020 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de toilettes
- 15- A-33-1021 Service des ressources matérielles – école Saint-Justin – travaux supplémentaires dans le cadre de l’aménagement d’un palier extérieur et d’une rampe d’accès
- * 16- A-34-2689 Service du secrétariat général – modifications au calendrier des séances du Conseil des commissaires 2016-2017
- 17- A-34-2679 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 18- A-34-2682 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016
- 19- A-34-2683 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
- 20- A-34-2684 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 21- A-34-2685 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 22- A-34-2686 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016
- 23- A-34-2687 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre et décembre 2016
- 24- A-34-2688 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

25- Information :

- * a) A-11-75 Services éducatifs – correction au rapport d’activités en milieu défavorisé destiné au Comité de la gestion de la taxe scolaire de l’île de Montréal (CGTSIM)
- b) A-33-1018 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – estimation révisée des travaux de réhabilitation intérieure dans le gymnase

26- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 25 janvier 2017

27- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 13 décembre 2016.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2016

Aucun suivi n’est mentionné à ce point.

4. Affaires nouvelles

- a) Dégât d’eau au centre administratif le 7 janvier 2017

M. Jean Ouimet relate les événements qui sont survenus dans la nuit du 7 janvier 2017, à la suite d’une importante fuite d’eau occasionnée par le bris d’un tuyau d’eau chaude localisé sous le plancher du troisième étage de l’aile ouest du bâtiment principal du centre administratif.

Les dommages ont entraîné la fermeture complète des ailes ouest des 1^{er}, 2^e et 3^e étages ainsi que d'une partie de l'aile ouest du rez-de-chaussée. Le secteur des archives situé à l'extrémité ouest de l'aile a été épargné. Au total, quatre services ont dû déplacer une partie de leur équipe de travail à la suite de ce sinistre : les Services éducatifs, le Service de l'organisation scolaire, le Service des ressources financières et le Service des ressources humaines.

Dès le matin du 7 janvier, des équipes de travail du Service des ressources matérielles et de nos fournisseurs homologués s'affairaient à retirer l'eau et à isoler les locaux affectés afin d'éviter la propagation de moisissures ou autre contaminant. La Direction de santé publique a été informée des travaux entrepris par la CSDM et des tests de qualité de l'air ont été faits afin de s'assurer que les locaux avoisinants étaient sécuritaires pour le personnel.

Le déplacement du personnel s'est fait rapidement grâce à la collaboration d'employés de la CSDM qui ont accepté de restreindre leur espace de travail afin d'accueillir leurs collègues délocalisés à la suite du sinistre. Dès le mercredi, toutes les personnes concernées par cet événement étaient fonctionnelles. À cet égard, la présidente, Mme Lucie Painchaud et M. Jean Ouimet remercient l'ensemble du personnel de la CSDM pour leur soutien, leur implication et leur solidarité.

5. Dossiers récurrents

a) Plan Réussir

M. Claude Daviau informe les membres du comité exécutif de la tenue d'une rencontre du comité sur la qualité des services éducatifs le 27 janvier prochain. Une rencontre du comité de vigie sur les services de garde est également prévue au mois de février 2017.

M. Daviau ajoute que la direction générale rencontrera les directions d'établissement ce vendredi. Lors de cette rencontre, il y aura une présentation d'une synthèse de la journée du Forum sur l'inclusion. Les autres points prévus à l'ordre du jour de cette rencontre sont : le contenu de la journée pédagogique institutionnelle du printemps 2017; une réflexion sur les journées pédagogiques communes; une réflexion sur la répartition équitable des ressources.

Mme Mélanie Robinson souhaite pour sa part obtenir des précisions au regard de la révision des projets éducatifs des écoles, à la suite de l'adoption du projet de loi 105 en novembre dernier. À cet égard, M. Daviau mentionne que les écoles qui sont présentement en démarche de modification de leur projet éducatif peuvent poursuivre leur réflexion. Il ajoute qu'il faudra développer une vision qui amènera les établissements à avancer en même temps.

- b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près. Mme Tonia Di Guglielmo mentionne qu'une présentation de l'état de situation budgétaire et des projections est prévue en février 2017. Elle mentionne également qu'il y a eu une première rencontre avec l'équipe du Vérificateur général du Québec qui procèdera à une étude exhaustive des états financiers de la CSDM au cours des deux prochaines années. À cet égard, il est rappelé que le Vérificateur général du Québec choisit au hasard des commissions scolaires pour y faire de vérifications pour deux années consécutives afin de s'assurer que ces dernières travaillent dans le respect des règles comptables, des lois et des règlements en vigueur. La CSDM fait partie des commissions scolaires retenues pour les années 2016-2017 et 2017-2018.

- c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet fait le tour des dossiers traités lors de la rencontre du comité
Point de mire :

- Le bris d'une conduite d'eau chaude sous le plancher du 3^e étage de l'aile ouest, en raison de la vétusté du bâtiment;
- La délocalisation à l'externe pour le personnel présentant des symptômes reliés à la qualité de l'air au centre administratif;
- Le déménagement de l'école Félix-Leclerc terminé pour le retour des classes après le congé des Fêtes;
- L'étude des signalements faits par des membres du personnel d'une école;
- Le suivi des travaux en cours dans les gymnases de l'école Édouard-Montpetit;
- La réception de questionnaires-santé remplis par le personnel d'une école;
- Le dégât d'eau à l'école Saint-Luc durant la période des Fêtes.

Pour sa part, M. Robert Gendron fait part des communications entre Mme Painchaud, lui et le bureau de la sous-ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en lien avec le sinistre et le rapport de la DSP sur la qualité de l'air. Il ajoute que l'ampleur du sinistre aura des conséquences sur l'opération de délocalisation. Le bureau de la sous-ministre encourage la CSDM à travailler avec différents partenaires dans ce dossier, dont notamment la Société québécoise des infrastructures (SQI) et le gouvernement fédéral.

d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement

Mme Marie-José Mastromonaco souhaite recevoir de l'information au sujet de la baisse des ratios dans certaines écoles, à la suite de la modification de l'indice de défavorisation pour certaines écoles de la CSDM.

M. Marc Prescott mentionne que la baisse de ratio pour les écoles dédiées à un projet particulier de formation n'entraînera pas de déplacement d'élèves. Certaines seront agrandies de l'intérieur. En ce qui concerne l'école FACE, il a été convenu de ne pas offrir la maternelle 4 ans, à compter de l'année 2017-2018, afin de permettre à l'ensemble des élèves présentement inscrits de finir leur parcours scolaire à cette école.

Pour les écoles de quartier, la situation est suivie de près par les directions d'établissement et le Service de l'organisation scolaire.

Un état de situation des inscriptions est prévu lors d'une prochaine séance du comité exécutif. La présidente souhaite que celui-ci fasse état du processus interne de gouvernance (rencontre avec les directions d'établissement, les conseils d'établissement et les commissaires concernés par les baisses de ratio) qui a conduit aux décisions mentionnées ci-haut.

Par ailleurs, Mme Marie-José Mastromonaco souhaite qu'un sondage soit réalisé auprès des équipes-écoles, des directions d'établissement et des conseils d'établissement qui se retrouvent dans un nouvel environnement à la suite d'un agrandissement ou d'une reconstruction afin de voir ce qui peut être amélioré dans les futurs projets.

e) Immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud mentionne que le tableau des suivis de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles excédentaires sera déposé à la séance du 31 janvier 2017.

f) Offre alimentaire

Le travail d'élaboration du sondage visant à mesurer la satisfaction des utilisateurs des cafétérias est terminé. Le Service de l'organisation scolaire prévoit travailler avec le Service des technologies de l'information afin qu'il puisse être mis en ligne rapidement et ainsi permettre aux parents de le remplir. Les conseils d'établissement auront également la possibilité d'y répondre.

g) Suivi des projets

Mme Lucie Painchaud mentionne que le tableau de bord sera déposé à la séance du 31 janvier 2017.

6. Rubrique des commissaires-parents

a) Projets éducatifs

Mme Mélanie Robinson rappelle qu'il avait été suggéré de mettre les projets éducatifs des écoles en ligne. Elle souhaite avoir un suivi à ce sujet. M^e France Pedneault mentionne que les écoles ont, pour la plupart, déposé leur projet éducatif sur leur site Web. Elle fera une validation afin de voir si c'est le cas pour l'ensemble des écoles.

b) Rapport d'accident ou d'incident à l'école ou lors de sorties

Mme Mélanie Robinson informe les membres du comité exécutif que des parents ne recevraient pas d'information lorsque leur enfant est victime d'un incident ou d'un accident soit à l'école ou lors d'une sortie éducative ou du service de garde.

M^e France Pedneault mentionne que les écoles appliquent des procédures pour informer les parents basées sur des avis des CIUSS en cas de blessures occasionnées à la tête. Pour sa part, M. Ben Valkenburg mentionne l'importance pour les parents d'informer l'école de leur enfant si ce dernier a reçu un coup à la tête lors d'une activité familiale ou lors d'une activité sportive à l'extérieur du cadre scolaire.

M^e France Pedneault s'assurera qu'un rappel soit fait aux directions d'établissement à ce sujet. L'information sera également mise dans l'Infolettre.

La présidente invite les directions d'unité à discuter de ce sujet avec les directions de leur unité respective.

*7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à des postes de direction adjointe aux écoles Montcalm et Sainte-Odile – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-342 en date du 10 janvier 2017
de Mme Francyne Fleury concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Direction générale – partenariat YMCA-CSDM – contrat de gré à gré – Alternative suspension (volet 1)

Document déposé : Rapport DG-06-212-A en date du 11 janvier 2017 de
MM. Robert Marcoux et Claude Daviau concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée par le YMCA dans le cadre de son programme *Alternative Suspension*;

CONSIDÉRANT le bilan déposé par le YMCA (à l'annexe 1);

CONSIDÉRANT que la collaboration entre le YMCA et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) répond aux orientations du Plan stratégique de la CSDM;

CONSIDÉRANT que ce partenariat pourra faire l'objet d'une réévaluation à la suite des recommandations du groupe de travail sur l'offre de services;

CONSIDÉRANT que les enjeux de la suspension ont fait l'objet de travaux au sein du comité sur la qualité des services éducatifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services de gré à gré avec le YMCA afin que les élèves de ses établissements puissent bénéficier de ce programme;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (art. 111), de la *Politique P2013-1 de gestion et d'attribution de contrats* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 4^e paragraphe);

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité d'un dépassement de coûts à ce contrat de plus de 100 000 \$, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire ou déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, le tout conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et au *Règlement numéro R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ENTÉRINER un contrat de gré à gré avec l'organisme YMCA du Grand Montréal pour la participation de 21 écoles secondaires de la CSDM au programme *Alternative Suspension*, contrat prévoyant un investissement de 199 174 \$ pour l'année scolaire 2016-2017;

- 2° d'AUTORISER en conséquence la secrétaire générale à signer le contrat de service avec le YMCA;
- 3° d'AUTORISER le directeur général à signer le formulaire de reddition de comptes annuelle du Conseil du trésor;
- 4° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);
- 5° de DÉLÉGUER à la direction des Services éducatifs le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Direction générale – partenariat Fusion Jeunesse-CSDM – contrat de services de gré à gré pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-06-213-A en date du 12 janvier 2017 de MM. Robert Marcoux et Claude Daviau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'expertise particulière développée par l'organisme Fusion Jeunesse dans le cadre de son offre de services aux établissements scolaires;

CONSIDÉRANT les projets de Fusion Jeunesse déposés par l'organisme (à l'annexe 1);

CONSIDÉRANT que la collaboration entre Fusion Jeunesse et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) répond aux orientations du Plan stratégique de la CSDM;

CONSIDÉRANT que la quasi-totalité des écoles qui participaient au partenariat en 2015-2016 ont demandé de renouveler leur entente en 2016-2017;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat de services de gré à gré avec Fusion Jeunesse afin que les élèves de ses établissements puissent bénéficier de cette offre de services;

CONSIDÉRANT que le montant de 206 000 \$ a été prévu et réservé à cette fin au budget 2016-2017;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (art. 111), de la *Politique de gestion et d'attribution de contrat* (P2013-1) et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) (art. 13, 4^e paragraphe);

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'un contrat de gré à gré de 100 000 \$ et plus requiert l'autorisation préalable du dirigeant de l'organisme et qu'un rapport doit être soumis au Secrétariat du Conseil du trésor, dans les 30 jours suivant la date de l'autorisation écrite du dirigeant de l'organisme;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la CSDM de publier au système électronique d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec tous les contrats de 25 000 \$ et plus;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ENTÉRINER un contrat de gré à gré avec l'organisme Fusion Jeunesse pour la participation d'écoles primaires et secondaires de la CSDM aux activités de l'offre de services déposée par Fusion Jeunesse pour l'année scolaire 2016-2017, contrat prévoyant un investissement de 206 000 \$;
- 2° d'AUTORISER en conséquence la secrétaire générale à signer le contrat de service avec l'organisme Fusion Jeunesse;
- 3° d'AUTORISER le directeur général à signer le formulaire de reddition de comptes annuelle du Conseil du trésor;
- 4° de DEMANDER au Bureau des approvisionnements de publier ledit contrat au système électronique d'appels d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO).

10. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique et paratechnique du secteur général – création de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-76 en date du 13 décembre 2016 de
Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins associés à de nouveaux élèves du préscolaire admis dans une classe d'élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) à l'école Saint-Antoine-Marie-Claret;

CONSIDÉRANT que les devis de service pour les classes ayant un mandat institutionnel prévoient des services de soutien pour l'ensemble des classes;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources de soutien provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la création d'un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisée au Bureau des services à l'élève, ayant

comme lieu d'exercice l'école Saint-Antoine-Marie-Claret, et d'IMPUTER la dépense à l'indice 370-501-1-23140-160;

- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

11. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive

Document déposé : Rapport A-29-1793 en date du 22 décembre 2016
de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé sans traitement à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive commençant pendant l'année scolaire 2016-2017;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction du Bureau d'unité concernée;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER à M. Jean Gratton, directeur à l'école Rose-des-Vents, un congé sans traitement à temps partiel de 60 %, qui sera pris chaque année du contrat dans le cadre d'une retraite progressive de cinq ans commençant le 9 janvier 2017.

12. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – remplacement du système d'alarme-incendie – appel d'offres 25-2396P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3140-A en date du 13 janvier 2017
de M. Nasreddine Slimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme-incendie à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 697 747 \$ plus taxes à l'entrepreneur *C.A.C. Entrepreneur-Électricien inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme-incendie à l'école Lucien-Pagé;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13. Service des ressources financières – fourniture sur demande de produits de plâtrage – entente 27-532D – attribution d'un contrat de gré à gré à *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*

Document déposé : Rapport A-31-3162 en date du 10 janvier 2017
de M. Nasreddine Slimi et Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur qui livrera, sur demande, les produits de plâtrage pour répondre aux besoins de l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que la seule soumission reçue, de *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*, est non conforme;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*, fournisseur actuel de la CSDM, est familier avec la structure de la CSDM et répond adéquatement aux besoins de l'EMCM;

CONSIDÉRANT que refaire un appel d'offres ne susciterait probablement pas davantage l'intérêt des fournisseurs et aboutirait vraisemblablement au même résultat;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de conclure un contrat avec *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 13 de la séance ordinaire du 13 décembre 2016, le comité exécutif a autorisé le Bureau des approvisionnements à négocier un contrat de gré à gré avec *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de gré à gré à *Quincaillerie Notre-Dame de Saint-Henri inc.*, pour la fourniture sur demande de produits de plâtrage d'une valeur annuelle de 68 911,70 \$ plus taxes pour la première année, soit un montant total de 214 206,71 \$ pour les trois années du contrat. La présente entente sera d'une durée initiale d'une année avec deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord du comité exécutif de la CSDM et de l'adjudicataire. Cependant, tout renouvellement sera confirmé pour une année à la fois dans le respect des conditions de l'appel d'offres initial.

14. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de toilettes

Document déposé : Rapport A-33-1020 en date du 11 janvier 2017 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *3 Axes Construction inc.* pour la réfection de toilettes à l'école Saint-Luc, située au 6300, chemin de la Côte-Saint-Luc, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'en raison des conditions de chantier rencontrées dans le cadre de ce projet, diverses interventions imprévues sont nécessaires, dont, notamment, la démolition et la reconstruction d'un puits mécanique, en raison de la présence de contamination fongique sur l'isolant des gaines de ventilation, ainsi que le remplacement d'éléments de plomberie vétustes et la reconfiguration de la tuyauterie, qui n'avait pas été assemblée dans les règles de l'art à l'origine;

CONSIDÉRANT qu'il a fallu revoir la séquence des travaux, afin d'atténuer les inconvénients liés à la cohabitation de l'école et du chantier de construction;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, environ 25 % des travaux planifiés ont été achevés et qu'il n'est pas possible de dresser un portrait définitif des travaux supplémentaires qui auront été nécessaires à l'achèvement du projet;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 17 de la séance du 20 septembre 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de PERMETTRE au directeur du Service des ressources matérielles d'autoriser, pour ce contrat, toutes modifications qui entraîneraient des dépenses additionnelles, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

15. Service des ressources matérielles – école Saint-Justin – travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement d'un palier extérieur et d'une rampe d'accès

Document déposé : Rapport A-33-1021 en date du 11 janvier 2017 de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* pour l'aménagement d'un palier extérieur et d'une rampe d'accès à l'école Saint-Justin, située au 5005, rue Mousseau, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, pour ce projet, en lien avec la réhabilitation de sols contaminés, une partie des coûts additionnels résulte de variations de quantité pour lesquelles les prix unitaires prévus au contrat ont été appliqués;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier ont entraîné diverses interventions imprévues, dont des travaux correctifs en structure, la réparation de fissures et d'un pilastre, la démolition des murs sous le perron et la construction d'un massif de béton pour abriter les conduits électriques;

CONSIDÉRANT que le diamètre de la conduite d'égout pluvial devant être changée dans le cadre du projet était de 30 centimètres et non de 25 centimètres comme l'indiquaient les plans;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux de coupe d'asphalte sur le domaine public, réalisés par les employés de la Ville de Montréal, s'est avéré plus important que prévu;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 23 de la séance du 7 juin 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera imputée au budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée* la somme associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'aménagement d'un palier extérieur et d'une rampe d'accès à l'école Saint-Justin, somme qui s'élève à 33 000 \$ plus taxes.

*16. Service du secrétariat général – modifications au calendrier des séances du Conseil des commissaires 2016-2017

Document déposé : Rapport A-34-2689 en date du 11 janvier 2017
de M^c France Pedneault et de Mme Guylaine Dubé
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

17. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2679 en date du 8 décembre 2016 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

18. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – novembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2682 en date du 14 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de novembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

19. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2683 en date du 15 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

20. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2684 en date du 16 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

21. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2685 en date du 16 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

22. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2686 en date du 16 décembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

23. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – novembre et décembre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2687 en date du 9 janvier 2017 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour les mois de novembre et de décembre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour les mois de novembre et de décembre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – janvier 2017

Document déposé : Rapport A-34-2688 en date du 10 janvier 2017
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de janvier 2017, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Information

- * a) A-11-75 Services éducatifs – correction au rapport d'activités en milieu défavorisé destiné au Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal (CGTSIM)
- b) A-33-1018 Service des ressources matérielles – école Édouard-Montpetit – estimation révisée des travaux de réhabilitation intérieure dans le gymnase

26. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 25 janvier 2017

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 25 janvier 2017 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 janvier 2017.

27. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 25.

Secrétariat général – 6 février 2017

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 janvier 2017.